

Rapporteur : M. REYNIER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 AVRIL 2026**

oOo

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**  
**ANTONIENNES**

oOo

**RAPPORT**

Le volume global des subventions qu'il est proposé d'attribuer aux associations sportives s'élève, à ce jour, à 1 603 733 euros, contre 1 646 233 euros l'année dernière.

Il se répartit entre 46 associations.

La demande de l'Association des Jeunes d'Antony ayant été déposée incomplète et celles d'Antony Basket et d'Antony Berny Cycliste n'ayant pas encore été déposées, l'attribution éventuelle d'une subvention à ces trois associations sera soumise à une prochaine réunion du Conseil Municipal.



**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ANTONIENNES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 comportant le respect des principes de la République ;

CONSIDERANT que les textes susvisés obligent désormais les associations subventionnées à signer un Contrat d'Engagement Républicain ;

VU le Contrat d'Engagement Républicain annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que les associations sportives antoniennes permettent aux habitants de la Commune de se consacrer aux sports de leur choix et qu'elles offrent des services de qualité dans le domaine de l'initiation, de la compétition et du loisir ;

CONSIDERANT qu'il est important que la Commune participe au fonctionnement de ces associations qui regroupent des participants en nombre croissant ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Décide d'allouer au titre de l'année 2026 une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

ANTONY ATHLETISME 92	231 933 € (dont 14 433 € au titre du CD 92)
ANTONY METRO 92	209 700 € (dont 9 700 € au titre du CD 92)
ANTONY SPORTS ESCRIME	206 600 € (dont 4 600 € au titre du CD 92)
ANTONY FOOTBALL EVOLUTION	145 600 € (dont 5 600 € au titre du CD 92)
ANTONY SPORT TENNIS DE TABLE	140 000 € (dont 2 000 € au titre du CD 92)
ANTONY VOLLEY	83 000 € (dont 8 000 € au titre du CD92)
LES AMIS DU TAEKWONDO D'ANTONY	75 000 €
ASSOCIATION DE LOISIRS CULTURELS ET EDUCATIFS D'ANTONY	74 000 €
TENNIS CLUB D'ANTONY	65 000 € (dont 5 000 € au titre du CD 92)
HANDBALL CLUB D'ANTONY	61 000 € (dont 6 000 € au titre du CD 92)
LES PHOENIX D'ANTONY	45 000 € (dont 5 000 € au titre du CD 92)
ANTONY SPORT JUDO	27 900 € (dont 2 400 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION SPORTIVE RYTHMIQUE ANTONY	24 000 €
ANTONY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	24 000 €
STREET SHARKS ANTONY	22 500 €
ARCHERIE CLUB D'ANTONY	20 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)

A.S.P.A.L.A.	16 500 €
KARATE CLUB D'ANTONY	15 800 € (dont 800 € au titre du CD 92)
METRO FOOTBALL ANTONY	15 000 €
METRO ATHLE ANTONY	15 000 €
TENNIS CLUB LA FONTAINE	13 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)
ANTONY WATER POLO	10 000 €
METRO TENNIS ANTONY	10 000 €
ANTONY TRIATHLON	9 000 €
DEFIS SPORTS AVENTURES	6 600€ (dont 2 600 € au titre du CD 92)
ANTONY SPORT BOXE	6 000 €
ANTONY SPORTS HANDI CLUB	5 200 € (dont 1 200 € au titre du CD 92)
ASSOCIATION SPORTIVE	
LA ROSE COUVERTE	3 500 €
SENIOR ANTONY	2 700 € (dont 700 € au titre du CD 92)
SHOTOKAN KARATE ANTONY	2 000 €
ANTONY AIKIDO	1 900 € (dont 300 € au titre du CD 92)
ANTONY SUBAQUATIQUE	1 900 € (dont 900 € au titre du CD 92)
AVF ANTONY	1 000 €
JU JUTSU CLUB D'ANTONY	1 000 €
CS PORTUGAIS D'ANTONY	1 000 €
AMICALE DU PONT DE PIERRE	500 €
CLUB DE PLONGEE	
SAINTE MARIE	500 €
ANTONY FOOTBALL CLUB	500 €
ROUTE 109	300 €
MON PHAI THU VAN	200 €
AS COLLEGE DESCARTES	1 000 €
AS LYCEE DESCARTES	500 €
AS COLLEGE	
HENRI-GEORGES ADAM	500 €
AS COLLEGE ANNE FRANK	500 €
AS LP THEODORE MONOD	500 €
AS COLLEGE FRANCOIS FURET	500 €

ARTICLE 2 – Dit que le versement de ces subventions est conditionné par la signature d'un Contrat d'Engagement Républicain de chacune des associations concernées.

ARTICLE 3 - La dépense est inscrite au budget de l'exercice 2026 - au compte 6574 - rubrique 412 - UAC ANIM.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire



*Alh*